



La réforme du brevet rejetée par le CSP

La réforme du brevet rejetée par le CSP : Le Conseil supérieur de l'éducation a repoussé par 8 voix pour et 36 contre le projet de réforme du brevet présenté par le ministère. Le projet prévoit un renforcement du poids de l'examen final afin d'obliger les candidats à le passer. En même temps il introduit une hiérarchie entre les disciplines, certaines (le français, les maths) garantissant deux fois plus de points que d'autres. Surtout le projet ne tranche pas entre l'idée d'un brevet sanctionnant la maîtrise des compétences du socle et l'examen final disciplinaire. Réuni le 19 octobre le Conseil supérieur de l'éducation n'a pas suivi le ministère dans son projet. "Le texte voulait répondre à la problématique des 30% d'élèves qui arrivent à l'examen en ayant déjà le brevet. Mais la réforme ne répond pas à l'enjeu de 30% d'élèves qui n'ont finalement pas le brevet ou qui ne maîtrisent pas le socle", nous a dit A Torchet du Sgen Cfdt. Pour le Snes, Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe du Snes, s'oppose à l'introduction d'une hiérarchie entre les disciplines. Finalement seuls le Snalc, la Cftc, la Cgc et des syndicats du privé ont voté pour le projet de JM Blanquer. L'Unsa, le Sgen Cfdt, Fo, Sud, la Fcpe ont voté contre. Les autres organisations se sont abstenues. Certains amendements ont été adoptés comme l'amendement invitant à maintenir le statu quo en points qui a recueilli 32 voix pour. Le vote du CSE n'empêchera pas le ministre de mettre en application son projet. Il ne règle pourtant en rien la complexité et l'absurdité du brevet. Pour complaire les traditionalistes, il ne fait qu'ajouter du trouble à un examen qui n'en a pas besoin. La malédiction qui pèse sur le brevet n'est pas levée. De l'examen complexe à l'épreuve absurde.